LA BULLE FORMATION

Contrat de formation professionnelle · Modèle du 30 octobre 2026

Journée de pratique adulte

SAHOS · Rééducation oro-myofonctionnelle et respiratoire

Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail

SESSION	DURÉE	LIEU	PRIX
29 avril 2027	**1 jour · 7 h**	**Mérignac · Présentiel**	**350 € net de taxe**

Entre l’organisme de formation

La Bulle Formation, SAS

12 rue Emma et Philippe Tiranty, 06000 Nice

SIRET 951 064 526 00019

Déclaration d'activité n° 93 06 10463 06 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Certifié Qualiopi au titre des actions de formation

Représentée par Mathilde Proffit, présidente

Ci-après « l’organisme de formation »

Et le stagiaire

Nom

Prénom

Profession

N° RPPS / ADELI

Adresse postale

Courriel (indispensable)

Téléphone (indispensable)

Indiquez aussi votre téléphone dans le courriel de retour.

Il est conclu le présent contrat de formation professionnelle, le stagiaire s'inscrivant à titre individuel, en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

Article 1 Objet et nature de l’action

Le présent contrat a pour objet la participation du stagiaire à l’action de formation « Journée de pratique adulte : rééducation oro-myofonctionnelle et respiratoire du patient apnéique (SAHOS), sous PPC ou OAM ». Il s’agit d’une action de formation au sens de l’article L.6313-1 du Code du travail, ayant pour objet l’acquisition et le perfectionnement des connaissances et des compétences.

Article 2 Objectifs pédagogiques

À l’issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Réaliser un bilan oro-facial, temporo-mandibulaire et ventilatoire du patient apnéique et en déduire des objectifs de rééducation.

Mettre en œuvre les techniques de thérapie manuelle de la région oro-pharyngée.

Conduire un programme de renforcement oro-pharyngé adapté au SAHOS : choix des exercices, progression et dosage.

Adapter la rééducation maxillo-faciale au patient sous OAM et prendre en charge le bruxisme et les dysfonctionnements temporo-mandibulaires (DTM) associés.

Appliquer les techniques de rééducation respiratoire chez le patient avec et sans PPC.

Construire un programme d’auto-rééducation et des supports d’éducation à la santé qui favorisent l’observance.

Repérer les drapeaux rouges et orienter le patient vers le professionnel adapté (médecin du sommeil, ORL, chirurgien-dentiste).

Article 3 Programme

29 avril, adulte, matin : Atelier 1 - Bilan pratique ; Atelier 2 - Thérapie manuelle oro-pharyngée ; Atelier 3 - Renforcement oro-pharyngé.

29 avril, adulte, après-midi : Atelier 4 - Le patient sous OAM ; Atelier 5 - Rééducation respiratoire avec et sans PPC ; Atelier 6 - Auto-rééducation et observance ; Cas cliniques et évaluation.

Le programme détaillé original est annexé au présent contrat et en fait partie intégrante. Les temps de pause y sont précisés.

Article 4 Public, prérequis et effectif

Public : masseurs-kinésithérapeutes exclusivement. Prérequis : être titulaire du diplôme d’État de masseur-kinésithérapeute ; une copie du diplôme est demandée à l’inscription. Effectif maximum : 20 participants par journée.

Article 5 Dates, durée, horaires et lieu

Dates : Jeudi 29 avril 2027. Durée totale : 1 journée, soit 7 heures effectives de formation en présentiel.

Horaires de chaque journée : 8 h 45 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 15, avec une pause de 15 minutes dans chaque demi-journée, soit 7 heures effectives par jour. Pause déjeuner de 12 h 30 à 13 h 30.

Lieu : B’CoWorker, immeuble Le Bridge, 5 allée des Acacias, 33700 Mérignac.

Article 6 Équipe pédagogique

Méryl Manoukian, masseur-kinésithérapeute spécialisée dans le sommeil, formatrice (Somno Physio).

Article 7 Moyens pédagogiques et techniques

Présentiel avec démonstrations puis pratique en binômes, supervision et correction individuelle des gestes, travail en sous-groupes et cas cliniques. Des apports théoriques courts introduisent les ateliers.

Moyens matériels : tables de pratique, gants, abaisse-langues, miroirs, matériel de PPC de démonstration.

Supports remis au stagiaire : trames de bilan, fiches techniques des ateliers, programmes d'exercices, supports d'éducation à la santé pour le patient.

La présence est vérifiée par l’émargement à chaque demi-journée. Les gestes sont observés au moyen d’une grille pendant les ateliers. Un groupe WhatsApp de session est proposé pour les échanges.

Article 8 Évaluation et sanction de la formation

Positionnement initial et évaluation finale des connaissances par un questionnaire identique (évaluation non sanctionnante) ; études de cas en cours de formation ; questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Une attestation de fin de formation, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l’action et les résultats de l’évaluation des acquis, est remise au stagiaire (article L.6353-1). Formation non certifiante.

Article 9 Prix et modalités de règlement

Prix total de la formation : 350 € net de taxe par stagiaire (TVA non applicable, article 261-4-4° a du Code général des impôts). Ce prix comprend la formation et les supports pédagogiques.

Acompte de 30 % : 105 €, à régler à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours.

Solde : 245 €, à régler à l'issue de la journée de formation du 29 avril 2027.

Règlement par virement ou chèque à l'ordre de La Bulle Formation. Une facture acquittée est remise au stagiaire. Une demande de prise en charge sera déposée auprès du FIF PL pour cette formation ; le financement n'est pas garanti, et le prix reste dû quelle que soit la décision du FIF PL. Les démarches sont effectuées par le stagiaire.

Article 10 Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, en informant l'organisme de formation par lettre recommandée avec avis de réception (article L.6353-5 du Code du travail). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. À son expiration, l'acompte versé ne peut excéder 30 % du prix convenu (article L.6353-6).

Article 11 Annulation, report, abandon

Par le stagiaire, avant le début de la formation (après le délai de rétractation) : annulation par écrit plus de 15 jours avant le début, l'acompte est remboursé ou reporté sur une autre session ; moins de 15 jours avant, l'acompte reste acquis à l'organisme, sauf cas de force majeure dûment justifié ou report sur une autre session. En cours de formation : si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat (article L.6353-7). En cas d'abandon pour un autre motif, les prestations effectivement dispensées restent dues. Par l'organisme : La Bulle Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session, notamment si l'effectif minimum n'est pas atteint, en prévenant le stagiaire au moins 10 jours avant. Les sommes versées sont alors intégralement remboursées ou reportées, au choix du stagiaire.

Article 12 Accessibilité et adaptations

Pour toute demande d'adaptation ou d'aménagement (horaires, rythme, supports, accessibilité ou besoin particulier), le stagiaire est invité à contacter Mathilde Proffit, référente handicap, à labulleformation@gmail.com avant le début de la formation. Les possibilités d'accueil et les aménagements au lieu de formation à Mérignac sont à examiner avec elle. Il suffit de demander un échange, sans communiquer de diagnostic ni de détail médical.

Article 13 Règlement intérieur, réclamations et données personnelles

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'organisme, qui lui est remis avec la convocation. Toute réclamation peut être adressée par écrit à labulleformation@gmail.com ; une réponse est apportée sous 15 jours. Les données personnelles recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et pédagogique de la formation, conservées le temps légal nécessaire, et ne sont jamais cédées à des tiers. Le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de labulleformation@gmail.com.

Article 14 Différends

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Article 15 Financement et besoins particuliers

Mode de financement envisagé (cocher) :

- ☐ Financement personnel
- ☐ Demande de prise en charge FIF PL (démarches effectuées par le stagiaire ; le prix reste dû à l'organisme quelle que soit la décision du FIF PL)
- ☐ Employeur ou autre financeur (une convention tripartite sera alors établie sur demande)

Pour un employeur ou un autre financeur, demandez une convention tripartite adaptée avant signature.

Demande facultative d'échange ou d'aménagement (sans détail médical)

Pour finaliser votre inscription, envoyez ce contrat complété et signé et une copie de votre diplôme à labulleformation@gmail.com ET somnophysio@gmail.com. Votre téléphone est indispensable : indiquez-le dans le contrat ET dans votre courriel pour vous proposer l'accès au groupe WhatsApp de votre session. Vous recevrez ensuite le contrat contresigné, la convocation et le règlement intérieur.

Le stagiaire

Fait à

Le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour La Bulle Formation

Mathilde Proffit, présidente

Signature et cachet

Contrat établi en deux exemplaires, dont un remis au stagiaire.

2. Journée de pratique adulte : rééducation oro-myofonctionnelle et respiratoire du patient apnéique (SAHOS), sous PPC ou OAM

Format	Présentiel · B'Coworker, Mérignac
Durée	1 jour, 7 heures de formation effective
Sessions	Jeudi 29 avril 2027
Public	Masseurs-kinésithérapeutes
Prérequis	Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (copie demandée à l'inscription)
Effectif	20 participants maximum
Formatrice	Méryl Manoukian, masseur-kinésithérapeute libérale spécialisée depuis plus de 10 ans dans les troubles respiratoires du sommeil et la rééducation oro-myofonctionnelle ; formatrice au DU de chirurgie maxillo-faciale de Bordeaux ; co-autrice d'un ouvrage sur l'orthèse d'avancée mandibulaire et le SAHOS (Ellipses, 2022) ; conceptrice de l'action
Tarif	350 € net de taxe par stagiaire · 600 € avec la journée enfant du 30 avril (TVA non applicable, art. 261-4-4° a du CGI)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1. réaliser un bilan oro-facial, temporo-mandibulaire et ventilatoire du patient apnéique et en déduire des objectifs de rééducation ;
2. mettre en œuvre les techniques de thérapie manuelle de la région oro-pharyngée ;
3. conduire un programme de renforcement oro-pharyngé adapté au SAHOS : choix des exercices, progression et dosage ;
4. adapter la rééducation maxillo-faciale au patient sous OAM et prendre en charge le bruxisme et les dysfonctionnements temporo-mandibulaires (DTM) associés ;
5. appliquer les techniques de rééducation respiratoire chez le patient avec et sans PPC ;
6. construire un programme d'auto-rééducation et des supports d'éducation à la santé qui favorisent l'observance ;
7. repérer les drapeaux rouges et orienter le patient vers le professionnel adapté (médecin du sommeil, ORL, chirurgien-dentiste).

Volume horaire

Demi-journée	Horaires	Pause	Durée effective
Matin	8h45-12h30	15 min (11h15)	3 h 30
Après-midi	13h30-17h15	15 min (15h30)	3 h 30
Total	**1 jour**		**7 h**

Programme détaillé par demi-journée

Horaires	Séquence	Contenu	Méthodes
Matin : évaluer et traiter la sphère oro-pharyngée			
8h45-9h15	**Accueil et positionnement**	Attentes, questionnaire de connaissances pré-formation	Tour de table, questionnaire
9h15-10h15	**Atelier 1 – Bilan pratique**	Bilan des fonctions oro-faciales, de l'ATM et des fonctions ventilatoires ; lecture du bilan et choix des objectifs (obj. 1)	Démonstration, pratique en binômes
10h15-11h15	**Atelier 2 – Thérapie manuelle oro-pharyngée**	Techniques manuelles de la région oro-pharyngée : indications, précautions, réalisation (obj. 2)	Démonstration, pratique en binômes
11h15-11h30	*Pause*		

Horaires	Séquence	Contenu	Méthodes
11h30-12h30	**Atelier 3 – Renforcement oro-pharyngé**	Programmes d'exercices de renforcement dans le SAHOS : choix, progression, dosage, contrôle de la bonne exécution (obj. 3)	Pratique en binômes, grille d'observation
Après-midi : le patient traité, l'autonomie et l'orientation			
13h30-14h30	**Atelier 4 – Le patient sous OAM**	Rééducation maxillo-faciale sous orthèse d'avancée mandibulaire ; prise en charge du bruxisme et des DTM (obj. 4)	Démonstration, pratique en binômes
14h30-15h30	**Atelier 5 – Rééducation respiratoire avec et sans PPC**	Ventilation nasale, contrôle ventilatoire ; accompagnement de l'adaptation à la PPC (masque, tolérance) (obj. 5)	Démonstration, pratique en binômes
15h30-15h45	*Pause*		
15h45-16h30	**Atelier 6 – Auto-rééducation et observance**	Construire le programme d'auto-exercices et les supports d'éducation à la santé ; suivi de l'observance (obj. 6)	Travail en sous-groupes
16h30-17h15	**Cas cliniques et évaluation**	Cas d'un patient sous PPC et d'un patient sous OAM avec douleurs d'ATM ; drapeaux rouges et orientation (obj. 7) ; questionnaire post-formation et satisfaction	Résolution de problème, questionnaire

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes actives majoritaires : démonstrations par la formatrice puis pratique en binômes (praticien / patient), supervision et correction individuelle des gestes, travail en sous-groupes, cas cliniques.
- Apports théoriques courts en ouverture de chaque atelier, appuyés sur les données de la littérature.
- Matériel : tables de pratique, gants, abaisse-langues, miroirs ; matériel de PPC de démonstration.
- Supports remis : trames de bilan, fiches techniques des ateliers, programmes d'exercices, supports d'éducation à la santé pour le patient.
- Présence vérifiée par l'émargement à chaque demi-journée.
- Évaluation complémentaire : grille d'observation des gestes pendant les ateliers.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances identique avant et après la formation (mesure de la progression).
- Cas cliniques au cours et en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis.